RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.Y.B
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2000 €,
Siège social : 18 RUE DU DIX NEUF MARS 1962,
77230 DAMMARTIN-EN-GOELE
948652151 R.C.S. MEAUX

Procès-Verbal en date du 01 septembre 2024

AGE de dissolution et de nomination du liquidateur

Le premier septembre deux mille vingt-quatre,

Mme Hocine Alala étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur **M Reda DJADOUF**, en qualité de Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société et nomination du liquidateur ;
- Pouvoirs à donner ;

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, approuve la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions des articles L 237-2 à L 237-13 du Code de Commerce.

M Reda DJADOUF demeurant : [redacted] comme liquidateur pour une durée indéterminée.

Le liquidateur ainsi nommé disposera des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation, sous réserve de ceux qui sont attribués par la loi à l'assemblée générale des associés.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle- ci.

La dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation » et le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social actuel.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur **Reda DJADOUF**, liquidateur de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président.

Fait en 2 originaux,
À [redacted]

Le 01 septembre 2024

SIGNATURE DU PRESIDENT

[redacted]

Copie conforme à l'original